

# COMMUNE DE JOUGNE

2

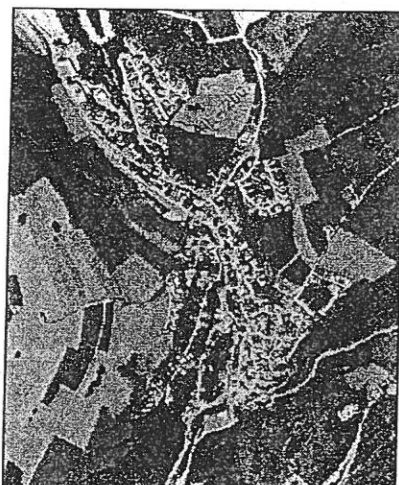
Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 11 MARS 2011

## PLAN LOCAL D'URBANISME

(PROJET APPROUVE)

SOUS-PRÉFECTURE  
27 AOUT 2010  
PONTARLIER (Doubs)



*Annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
du 10 Août 2010*

*Le Maire*



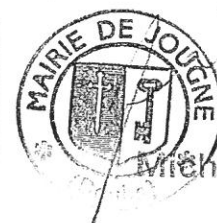
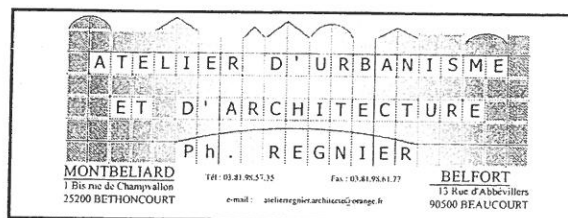
Michel MOREL

### Projet d'Aménagement et de Développement Durable

**D**ocument élaboré par :

*Annexé à la délibération  
du Conseil Municipal  
du 25 FEV 2011*

*LE MAIRE,*



Michel MOREL

# SOMMAIRE

---

## I - Préambule - Grands enjeux

1° - Affirmer le rôle de bourg centre et véhiculer une image valorisante de porte d'entrée de France

2° - Impulser un développement urbanistique et économique  
Renforcer l'offre résidentielle

3° - Un grand site exceptionnel à faire valoir  
Un patrimoine architectural et urbain à magnifier

## II - Orientations urbanistiques et paysagères découlant des grands enjeux

1° - Jougne : Porte de France

La requalification de la RN 57 et l'impulsion d'un axe de développement le long de celle-ci

2° - Jougne : Uni et attractif

L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par de futures zones d'habitat et liaisons ainsi que l'implantation d'activités nouvelles

3° - Jougne : Un patrimoine à faire valoir

Le développement et la valorisation du centre  
La réhabilitation du bâti

4° - Jougne : Grand site exceptionnel

Le site à magnifier par le contrôle du développement  
La redynamisation de la station de sport d'hiver et des activités de loisirs

# I - Préambule - Grands enjeux

---

Avec une population de près de 1 350 habitants (estimation 2007), Jougne a vu une progression constante depuis les dernières décennies.

Sa position en tant que village frontière avec la Suisse place Jougne en tant que principale porte de France le long de l'axe Lausanne – Pontarlier.

Mais Jougne ne demeure pas attractif uniquement du fait de sa position.

En effet, la commune reste la plus importante en terme de population du réseau de villages ceinturant le massif du Mont d'Or.

**Afin de pérenniser cette attractivité, de maîtriser au mieux l'expansion urbaine et de valoriser l'image du bourg et de son site, les grands enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable seront :**

## **1° - Affirmer le rôle de bourg centre et véhiculer une image valorisante de porte d'entrée de France**

Il conviendra de tirer les bénéfices de la position privilégiée, de profiter du rôle d'interface entre France et Suisse et particulièrement de l'effet de porte d'entrée et d'ouverture sur le massif du Mont d'Or.

**Ainsi, l'exploitation de ce statut enviable passe par des volontés de développement et d'aménagement qui seront :**

- Renforcer la centralité par la reconquête du centre (bâti et espaces) et particulièrement du noyau urbain étant reconnu dernièrement petite cité comtoise de caractère
- Requalifier les espaces publics du centre et de son pourtour et transformer essentiellement l'image routière de la RN 57 en métamorphosant celle-ci et en offrant de nouveaux lieux publics nécessaires au bon fonctionnement urbain.
- Donner une image de commune homogène en intervenant sur ses 2 grandes entités que sont le centre et les quartiers d'habitat en fond de vallée (vallée de la Jougnena)  
Multiplier de fait les liaisons et améliorer les liens entre ces 2 entités et enfin favoriser les déplacements doux (piétons et cycles).

## **2° - Impulser un développement urbanistique et économique Renforcer l'offre résidentielle**

Aujourd'hui Jougne ne profite pas de son effet de Porte d'entrée et de vitrine active le long de la RN 57. Afin d'y pallier de grands projets intégrant des activités nouvelles pourront s'y fixer, particulièrement proches du centre.

En outre, afin de ne pas déstabiliser le bourg, un renforcement de l'appareil commercial et artisanal au centre et sur l'entrée Nord serait de bon aloi afin de maintenir l'importance urbaine de celui-ci et d'en assurer une certaine mixité.

Au-delà de l'enjeu économique et afin de répondre à une forte demande de logements, l'intégration de nouvelles unités d'habitat sur quelques rares sites encore vierges contribuera à unifier et homogénéiser le tissu urbain encore éclaté.

Ainsi, la commune retrouvera sur ses 2 grandes entités une certaine cohésion où ses différents quartiers, aujourd'hui isolés, pourront se relier.

L'objectif est de tendre vers un bourg harmonieux et équilibré.

En complément de ces futures zones d'habitat, une densification du tissu urbain intra muros répondra également au besoin de développer la construction de logements.

## **3° - Un grand site exceptionnel à faire valoir Un patrimoine architectural et urbain à magnifier**

L'un des atouts incontestables de Jougne et de toute sa région demeure son site exceptionnel.

Ainsi le massif du Mont d'Or en tant que montagne parmi les plus importantes du massif Jurassien sera à valoriser et à exploiter davantage.

Dès lors la commune sera partie prenante du vaste projet de dynamisation du domaine skiable et de loisirs de l'ensemble du massif du Mont d'Or (avec la revitalisation de la station de Métabief).

D'autre part, la partie basse de la commune (vallée de la Jougnena) sera également à valoriser par une préservation du site et une redécouverte de la rivière.

Un contrôle et une limitation de l'urbanisation des anciens hameaux sera à préconiser.

En corollaire, le centre peut s'enorgueillir d'un patrimoine architectural et urbain.

Sa magnificence passera par une politique de réhabilitation du bâti ainsi qu'une requalification des espaces publics (déjà engagée mais à poursuivre).

Ainsi de nouveaux logements pourront être créés au centre par des actions de réhabilitation voire de densification.

En complément, la mise en valeur et en scène des édifices publics (parvis de la mairie et de l'église) ainsi que celle des bâtiments d'intérêt architectural (anciennes fermes, immeubles de village) renchérira le patrimoine du centre.

## II - Orientations urbanistiques et paysagères découlant des grands enjeux

Suite à l'énoncé des enjeux généraux du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, de grandes orientations urbaines, architecturales et paysagères seront définies ainsi :

### **1° - Jougne : Porte de France La requalification de la RN 57 et l'impulsion d'un axe de développement le long de celle-ci**

La RN 57 demeure la colonne vertébrale de la commune en reliant ensemble ses 2 grandes entités. En traversant l'intégralité du territoire communal, du Nord au Sud, la RN dessert les différents pôles d'équipement et dessine les 2 entrées principales (Nord et Sud).

Ainsi, la requalification d'ensemble de la RN 57 concernera l'entrée depuis la Suisse à affirmer en véritable porte du territoire national mais également celle depuis les Hôpitaux qui en demeure son accès principal.

La forte connotation paysagère de la traversée sera également à exploiter en magnifiant les séquences naturelles du parcours.

A terme, le projet de déviation de la RN 57 pour éviter la traversée des Tavins, passant à l'Est du hameau, permettra de remodeler l'actuelle RN et de la transformer en rue de village.

Pour ce qui est de la traversée de Jougne centre, la reconquête de la RN intégrera quelques projets structurants et essentiels pour le bon développement communal.

#### **Un projet urbain stratégique participant à l'extension du centre et à l'unification Est / Ouest :**

Le secteur Nord du centre bourg compris entre la rue des Alpes et la Grande Rue demeure hautement stratégique pour le développement de la commune.

Un secteur encore vierge le long de la rue des Alpes (RN 57) offre un potentiel important en terme d'extension du centre.

Un véritable projet urbain pourra se mettre en œuvre avec l'implantation d'activités (commerces, services, artisanat) renforçant le poids économique et le rôle de Jougne en tant que commune la plus importante du Mont d'Or.

Ainsi, les futurs bâtiments pourront composer une place s'ouvrant sur la rue des Alpes.

Cette place renforcera l'attractivité du centre qui étendra son aire d'influence sur ce site.

L'extension du centre concerne également l'aménagement de la RN qui aujourd'hui produit une fracture.

La RN pourra dès lors devenir un lien unificateur et relier le centre à son site d'extension.

Les accroches avec le centre sont primordiales pour la réussite de l'opération.

Ainsi, en surplomb, le bâtiment de l'hôtel semble essentiel pour y parvenir.

En effet, il constitue une articulation majeure entre le cœur historique et son extension.

Une liaison pourra être prévue, longeant le bâtiment de l'hôtel pour relier la Grande Rue à la RN puis à la future place.

D'autre part et toujours dans la volonté de revitaliser le centre, l'ex hôtel pourra être converti également en commerces, services et logements.

Parallèlement et au-delà du centre, une valorisation et densification progressive du bâti pourra dessiner une vitrine urbaine le long de la RN alors requalifiée en boulevard urbain (avec l'insertion de déplacements doux : pistes cyclables – piétons).

Cette vitrine face à la piste de ski offrira un petit linéaire commercial dans le prolongement quasi immédiat du supermarché récemment implanté.



## **2° - Jougne : Uni et attractif**

### **L'unification et l'homogénéisation du tissu urbain par de futures zones d'habitat et liaisons ainsi que l'implantation d'activités nouvelles**

Plusieurs zones d'habitat pourront s'insérer dans le tissu existant.

Ainsi un nouveau quartier au Nord (entre rue de la Fougère et rue des Ravières) raccrochera l'extrémité Nord au reste de la commune.

A terme, entre rue du Baland et rue du Framoulet, l'édification d'un quartier unifiera totalement le Nord et l'Est de Jougne (après arrêt de l'exploitation agricole).

A l'Ouest, au-delà de la rue de la Côte, pourra s'accrocher une petite zone d'habitat donnant de l'épaisseur au secteur Ouest.

Parallèlement, des actions de densification intra muros, notamment au centre pourront intégrer des opérations de logements nécessaires à sa bonne évolution.

A l'est, le hameau d'Entre les Fourgs pourra connaître ultérieurement de légères extensions, la vocation agricole actuelle des terres restant à préserver.

Sur le vaste secteur Sud (vallée de la Jougna) quelques extensions et densifications viseront à unifier les différents morceaux et donc à offrir plus d'unité à ce vaste quartier d'un poids équivalent au bourg centre de Jougne.

Parallèlement à l'urbanisation douce de ces différents secteurs, de nouvelles liaisons seront à instaurer entre les quartiers.

Il conviendra de s'appuyer sur le développement de ces futures zones d'habitat pour y intégrer ces liaisons qui seront accompagnées de déplacements doux (piétons et cycles).

Outre les zones d'habitat projetées, support de nouvelles liaisons interquartiers, l'implantation d'activités nouvelles (commerces, services, artisanat) renforcera le poids économique et le rôle de Jougne en tant que commune la plus importante du Mont d'Or.

Ces activités pourront s'insérer dans le centre, dans le cadre de réhabilitation ou se développer par le biais de nouveaux projets.

Sur la 2° entité de Jougne (vallée de la Jougna) pourra se créer une ou deux zones artisanales nécessaires aux entreprises locales, ainsi que la construction d'une nouvelle école.

### **3° - Jougne : Un patrimoine à faire valoir** **Le développement et la valorisation du centre** **La réhabilitation du bâti**

Le centre actuel d'un grand intérêt patrimonial puisque la commune est classée depuis peu - petite cité comtoise de caractère -, pourra faire l'objet d'un développement par une extension douce et par une densification bâtie.

Ainsi, deux extensions pourront s'opérer :

- Une première sur l'actuel site libre donnant sur la RN 57 (cité préalablement) visant à briser l'effet de coupure de la RN et à étendre le centre sur ce site et par là d'y agraffer les quartiers Ouest
- Une seconde dans le prolongement du cœur historique le long de la Grande Rue.  
Sur ce dernier site, de futures constructions pourront résorber la « dent creuse » actuelle en proposant une continuité urbaine par la reconstitution d'un front bâti continu (problème topographique à intégrer).

En symbiose avec ces actions de densification, un réinvestissement qualitatif du cœur historique s'envisagera.

Ainsi, les aménagements à prévoir viseront à transformer la place du Mont d'Or et de la mairie et à remodeler l'intégralité des rues du centre.

Une action de rénovation urbaine sur la place de la mairie sera engagée de manière à fortement qualifier celle-ci.

Dans le souci permanent de valorisation, la préservation et la réhabilitation du bâti accompagneront ces mesures.

D'autre part, le patrimoine architectural et urbain mérite d'être mis en valeur et également préservé ; Il en va aussi de la mise en scène des édifices publics et de services au travers de ce vaste projet de reconquête du centre.

**4° - Jougne : Grand site exceptionnel**  
**Le site à magnifier par le contrôle du développement**  
**Le redynamisation de la station de sport d'hiver et des activités de loisirs**

Le site exceptionnel de la chaîne du Mont d'Or ainsi que la vallée sera impérativement à magnifier et à préserver de toute urbanisation ou aménagement intempestifs.

Ainsi, il conviendra de limiter et contenir le développement urbain, particulièrement celui des hameaux et de la vaste zone d'habitat de la vallée de la Jougna.

Les zones d'extension seront prévues à l'intérieur du tissu urbain ou pour de rares cas sur ses marges immédiates.

Pour ce qui est de Jougne, les zones d'extension se situent à l'intérieur du tissu existant, notamment au Nord, et s'enchâsseront dans le tissu actuel.

Le site de montage sera dès lors totalement préservé.

Afin de l'apprécier pleinement, de nouveaux cheminements piétons seront à mettre en place sur les coteaux Ouest.

Enfin, le projet initié par le Conseil Général de redynamisation de l'ensemble du domaine skiable et de loisirs pourra profiter à Jougne, notamment sur sa liaison par Piquemiette.